

## ARRÊTÉ N° 2024 - 167

### JOURNEE DU VIVRE ENSEMBLE : Association Village Associatif – 20 mars 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2125-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment le livre des Ports Maritimes,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion approuvé par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018,

Vu l'Arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence du port de la commune de Libourne à La Cali,

Vu les limites administratives du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Vu l'organisation de « la journée du « Vivre ensemble » par la Ville de Libourne, du Mercredi 20 mars Esplanade de la République,

Considérant l'Autorité Portuaire (AP) et l'Autorité investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P) de La Cali,

Considérant que cette manifestation comportera des implantations sur le domaine public portuaire, il est nécessaire de prendre des mesures autorisant cette occupation,

### ARRETE

**Article 1.** : L'autorisation d'occupation du domaine portuaire à terre est accordée Esplanade de la République, le Mercredi 20 mars 2024 pour l'implantation :

- D'une structure de type barnum de dimension 8m (L) x 5m (l) pour les besoins matériels et ce de 11h à 17h, conformément au plan annexé au présent arrêté.

**Article 2.** : L'association présente, dans le cadre de cette manifestation sans but lucratif, ne sera pas assujettie au paiement d'une redevance d'occupation du domaine portuaire à terre.

**Article 3.** : Le ponton Roger de Leyburn sera interdit d'accès au public et sera réservé aux passagers et aux membres d'équipage des bateaux de croisières ainsi qu'au personnel autorisé du Port de Libourne Saint-Emilion.

**Article 4.** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur de Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5.** : Cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- D'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,
- D'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué.

Fait à Libourne, 19 mars 2024

Publié le 19 mars 2024

Notifié le

Monsieur Philippe BUISSON,  
Président de La Cali



Le Président,

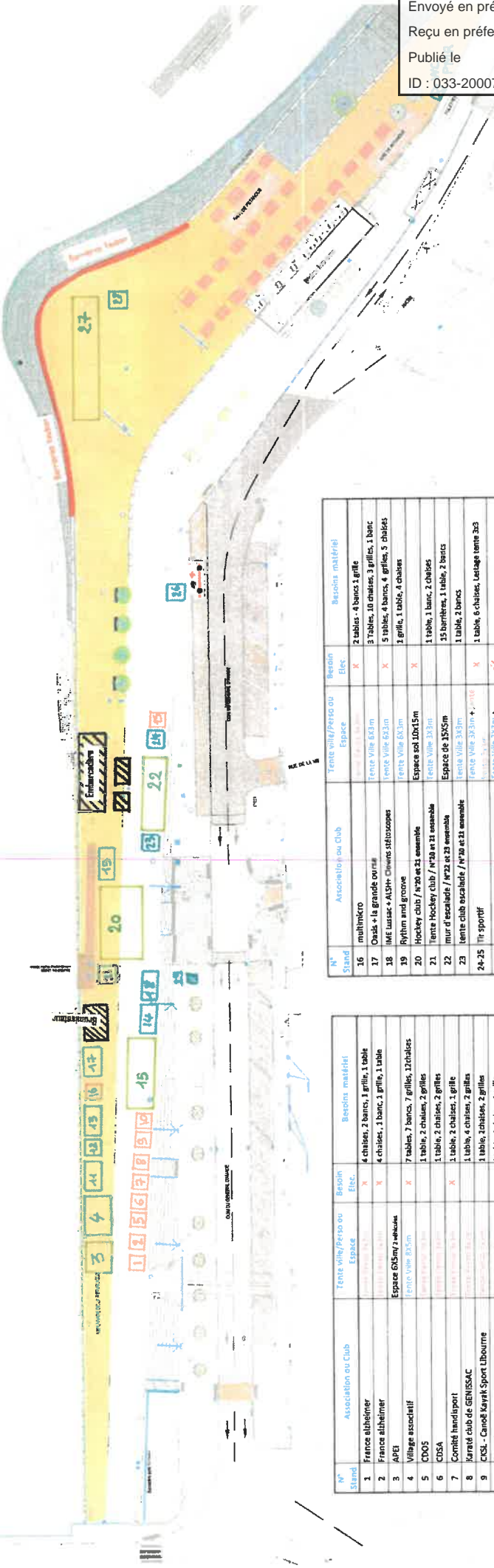
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs du siège de La Cali,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



« Journée du VIVRE ENSEMBLE »  
 Mercredi 20 mars 2024  
 Ouverture au public de 11h à 17h  
 Esplanade de la République / Place de la Confluence

**Légende :**  
 Tentis Ville  
 Tentis personnelles  
 Espaces au sol



N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Person ou Espace	Besoin Elec.	Besoin matériel
1	France albatrois	Espace 6x5m / 2 tables	X	4 chaises, 2 bancs, 1 grille, 1 table
2	France albatrois	Espace 6x5m / 2 tables	X	4 chaises, 1 banc, 1 grille, 1 table
3	APEI	Espace 6x5m / 2 tables	X	7 tables, 7 bancs, 7 grilles, 12 chaises
4	Village associatif	Espace 6x5m / 2 tables	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
5	CDOS	Espace 6x5m / 2 tables	X	1 table, 2 chaises, 1 grille
6	Comité handisport	Espace 6x5m / 2 tables	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
7	Karaté club de GENISSAC	Espace 6x5m / 2 tables	X	1 table, 2 chaises, 1 grille
8	CCSL - Canoë Karak Sport Libourne	Espace 6x5m / 2 tables	X	1 table, 2 chaises, 2 grilles
9	Ludo club de Vayres	Espace 6x5m / 2 tables	X	1 table, 2 chaises, 1 grille
10	IME LUSSAC	Espace 6x5m / 2 tables	X	2 tables, 4 chaises, 1 grille
11	Lovely solidarity et espace at vie	Espace 6x5m / 2 tables	X	2 tables, 6 chaises, 1 grille
12	Gem le kiosque 12 - Iscouigne	Espace 6x5m / 2 tables	X	4 tables, 10 chaises, 3 grilles, 2 bancs
13	stand sono et accueil / 1 case n°13	Espace 6x5m / 2 tables	X	2 tables, 10 chaises, 1 banc, 2 grilles
14	Espace scénique / 1 case n°14	Espace 6x5m / 2 tables	X	2 tables

N° Stand	Association ou Club	Tente ville/Person ou Espace	Besoin Elec.	Besoin matériel
16	multinétro	Espace	X	2 tables, 4 bancs, 1 grille
17	Orsais + la grande ourse	Tente Ville 6x3m	X	3 tables, 10 chaises, 3 grilles, 1 banc
18	IME Lussac + ALSH - Chèvres stéatopes	Tente Ville 6x3m	X	5 tables, 4 bancs, 4 grilles, 3 chaises
19	Rythm and groove	Tente Ville 6x3m	X	1 grille, 1 table, 4 chaises
20	Hockey club / n°20 et n°21 ensemble	Espace sol 10x15m	X	1 table, 1 banc, 2 chaises
21	Tente Hockey club / n°20 et n°21 ensemble	Tente ville 3x3m	X	15 barrières, 1 table, 2 bancs
22	mur d'escalade / n°22 et n°23 ensemble	Espace de 3x5m	X	1 table, 2 bancs
23	tente club escalade / n°20 et n°23 ensemble	Tente Ville 3x3m + n°16	X	1 table, 6 chaises, Ledage tente 3x3
24-25	TIF sportif	Tente Ville 3x3m + n°16	X	1 table, 1 banc, 2 chaises
26	croix rouge	Espace véhicule	X	2 tables, 10 barrières
27-28	Cyclisme / place de la Confluence	Tente Ville 2x3m + Espace 5x25m	X	Stoké au CTM. A installer vers le 11 mars pour toute la durée de la quinziaine
29	Passé tête fait par le CHIE en 2023	Zm² au sol	X	A côté des toilettes au niveau restaurant le bisjor maritime - A livrer le 19 mars et à récupérer le 25 mars
30	Toilette MPR		X	

Stoké au CTM. A installer vers le 11 mars pour toute la durée de la quinziaine

A côté des toilettes au niveau restaurant le bisjor maritime - A livrer le 19 mars et à récupérer le 25 mars